

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement

Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

Ville de Montréal	Assemblée du	1 avril 2003
	Séance(s) tenue(s) le(s)	1 avril 2003
	Numéro de la résolution	CA03 140094

Article 40.025 : Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par la conseillère Mary Deros

1. D'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Montréal, Plan directeur de l'arrondissement de Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386), de manière à modifier les plans «Affectation du sol» et «Limites de hauteur et de densité» et ce, sur une partie du terrain bordée par la rue de deLiège, l'avenue d'Anvers, la limite Est des terrains bordant l'avenue Querbes et la voie ferrée du CP. La modification consiste, sur cette partie de terrain, à remplacer l'affectation «Parc et lieu public» par une affectation «Habitation» et à remplacer la catégorie «Parc et lieu public» par une catégorie 5A (5.5 m. min/ 12.5 m. max., 2 étages min. 3 étages max., densité max 2.0, intensité moyenne-faible);
2. De soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 (Annexe I) de la Charte de la Ville
3. De déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

1032799017
R40.025
FL

-- Signé par Francine LECLERC/MONTREAL le 2003-04-02 11:56:51, en fonction de /MONTREAL.

Frank VENNERI

Francine LECLERC

Président suppléant du conseil d'arrondissement

Secrétaire d'arrondissement